

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des institutions  
politiques  
Secrétariat  
CH-3003 Berne  
Tél. 058 322 99 44/45  
Fax 058 322 96 54  
[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[spk.cip@parl.admin.ch](mailto:spk.cip@parl.admin.ch)

# La Commission des institutions politiques du Conseil des États pendant la 49<sup>e</sup> législature 2011 - 2015

26.11.2015 GM

## Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 49<sup>e</sup> législature (2011-2015)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 50<sup>e</sup> législature, de 2015 à 2019 (selon l'état actuel des connaissances)

## 1 Mandat

Conformément à l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.



Le Bureau du Conseil des États a attribué les thèmes suivants à la CIP : Assemblée fédérale et Conseil fédéral (séparation des pouvoirs, répartitions des tâches entre les autorités fédérales) ; administration fédérale et personnel de la Confédération ; relations entre la Confédération et les cantons (questions d'ordre général ou institutionnel, garantie des constitutions cantonales) ; droits politiques ; rôle de l'État dans la formation de l'opinion publique ; droit des citoyens ; documents d'identité; droit des étrangers ; droit d'asile; protection des données; statistique fédérale; relations entre l'Église et l'État.

## 2 Objets traités pendant la 49<sup>e</sup> législature (2011 – 2015)

### 21 Répartition par type des objets traités

La Commission des institutions politiques du Conseil des États a procédé à l'examen préalable de 184 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la 48<sup>e</sup> législature, c'est-à-dire la période 2007-2011) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	4 (3)	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	23 (17)	
c.	rapport du Conseil fédéral	20 (4)	
d.	co-rapport	1 (2)	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	6 (5)	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	20 (4)	12 « donner suite » 8 « ne pas donner suite »
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	26 (41)	13 approbations 13 rejets
h.	examen préalable des initiatives de canton	13 (6)	3 « donner suite » 10 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 <sup>e</sup> phase)	3 (3)	2 approbations 1 classement
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	5 (9)	2 approbations 3 rejets
k.	intervention de la commission	2 (2)	1 motion / 1 postulat
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	33 (35)	18 approbations (16 sans modification, 2 avec modification) 15 rejets

m.	pétition	14 (13)	11 « ne pas donner suite » / 3 traités avec un autre objet
n.	objet interne	12 (11)	
o.	cas particulier	2	
	<b>Total</b>	184 (155)	

## 22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil, initiatives populaires

Les principaux projets d'acte sont les suivants :

- [11.022](#) n Loi sur la nationalité. Révision totale
- [11.049](#) é Loi sur le personnel de la Confédération. Modification
- [12.056](#) é Election du Conseil fédéral par le peuple. Initiative populaire
- [12.098](#) n Contre l'immigration de masse. Initiative populaire
- [13.030](#) é Loi sur les étrangers. Modification. Intégration
- [13.056](#) n CP et CPM. Renvoi des étrangers criminels
- [13.086](#) é Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles. Initiative populaire
- [13.091](#) n Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre). Initiative populaire
- [14.063](#) é Loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile

*Un résumé du message ainsi que du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).*

Alors que, au cours de la législature précédente (2007-2011), les projets du Conseil fédéral à l'ordre du jour des séances de la CIP étaient peu nombreux et d'une importance moindre sur le plan politique (contrairement aux initiatives parlementaires), la commission s'est, pendant la législature 2011-2015, principalement penchée sur des projets du Conseil fédéral importants – et, pour certains, de grande ampleur – dans le domaine du droit d'asile et du droit des étrangers, comme cela avait été le cas lors de la législature de 2003-2007.

Le peuple et les cantons ont voté sur trois objets examinés par la CIP. Ils ont suivi la recommandation de l'Assemblée fédérale dans deux cas ([12.056](#) n Election du Conseil fédéral par le peuple. Initiative populaire ; [13.086](#) é Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles. Initiative populaire) et ne l'ont pas suivie dans un cas ([12.098](#) n Contre l'immigration de masse. Initiative populaire). Au cours de la prochaine législature, d'autres objets feront l'objet d'une votation populaire : [13.091](#) n Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre). Initiative populaire et [14.063](#) é Loi sur l'asile. Restructuration du domaine de l'asile (si le référendum aboutit).

## 23 Élaboration d'un projet

En réponse à une initiative parlementaire, la CIP-CE a soumis à son conseil les projets d'acte législatif suivants :

- [11.446](#) é lv. pa. Lombardi. Pour une loi sur les Suisses de l'étranger
- [11.490](#) é lv. pa. Jenny. Transparence des votes

*Un résumé du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).*

La loi sur les Suisses de l'étranger est une nouvelle loi complexe et vaste dont l'élaboration, sous la houlette de la commission, a demandé beaucoup de travail, mais a été particulièrement rapide.

On peut relever la forte augmentation d'examens préalables d'initiatives parlementaires au Conseil des États. L'une des priorités de la commission a été d'examiner la nécessité de réformer les conditions de validité des initiatives populaires. Dans le cadre de cet examen, la CIP-CE a présenté son rapport du 20 août 2015 ([FF 2015 6485](#)) et déposé quatre initiatives parlementaires ([15.475](#), [15.476](#), [15.477](#) et [15.478](#)) qui devraient aboutir à l'élaboration d'un projet d'acte pour autant que la commission du Conseil national donne son accord.

## 24 Autres activités

Comme lors de la législature précédente, le nombre élevé de motions provenant du Conseil national est en grande partie dû au fait que ce dernier a liquidé de nombreuses motions à la chaîne lors de sessions spéciales sans qu'aucun débat n'ait eu lieu à leur sujet. Étant donné qu'un droit de parole pour les motions contestées a été inscrit dans le droit parlementaire en 2013 à l'initiative de la CIP-CE, le nombre de motions adoptées au Conseil national devrait baisser.

Pour la première fois depuis 1994, la commission a participé, en vertu de l'art. 152 LParl, à des consultations relatives à des projets du Conseil fédéral en matière de politique extérieure : l'une concernait le mandat de négociation relatif à la modification de l'accord sur la libre-circulation des personnes conclu avec l'UE et l'autre, l'application provisoire d'un échange de notes entre la Suisse et l'UE portant sur le développement du règlement Dublin.

## 3 Composition de la commission, sous-commissions

### 31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 – session d'hiver 2013 : Cramer
- Vice-présidente session d'hiver 2011 – session d'hiver 2013 : Diener Lenz
- Présidente session d'hiver 2013 – session d'hiver 2015 : Diener Lenz
- Vice-président session d'hiver 2013 – session d'hiver 2015 : Föhn

### **32 Membres de la commission**

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : Abate, Bruderer, Comte, Cramer, Diener Lenz, Egerszegi-Obrist, Engler, Föhn, Lombardi, Minder, Niederberger, Schwaller, Stöckli
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2011 :  
*Aucun*

### **33 Sous-commissions**

La commission a institué la sous-commission suivante :

11.446 Pour une loi sur les Suisses de l'étranger (session de printemps 2012 – session d'automne 2013) membres : *Lombardi*, Bruderer Wyss, Egerszegi-Obrist, Föhn

## **4 Nombre de séances nécessaires**

### **41 Commission**

Ces travaux ont exigé au total 32 séances, équivalant à 49 jours de séance ou 234 heures (soit environ 4  $\frac{3}{4}$  heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif : 2007-2011 : 27 séances, 33 jours de séance, 130,25 heures

### **42 Sous-commission**

Ces travaux ont exigé au total 7 séances, équivalant à 7 jours de séance ou 23  $\frac{3}{4}$  heures (soit environ 3  $\frac{1}{2}$  heures par jour de séance en moyenne).

## **5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 50<sup>e</sup> législature, de 2015 à 2019**

Sujets importants à traiter pendant la 50<sup>e</sup> législature (2015 – 2019) en fonction des domaines de compétences de la Commission des institutions politiques (selon l'état actuel des connaissances) :

- Différentes modifications du droit parlementaire (en particulier concernant l'obligation de transparence et le lobbying)
- Examen des critères de validité des initiatives populaires
- [13.443](#) n Iv. pa. CIP-N. Représentation équitable des communautés linguistiques au Conseil fédéral avec neuf membres
- Message concernant la mise en œuvre du nouvel article 121a de la Constitution (Initiative populaire « Contre l'immigration de masse »)

- Initiative populaire fédérale « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration »
- Message concernant la modification de la loi sur les étrangers: mesures destinées à lutter contre les abus dans la libre-circulation des personnes
- [13.030](#) é Loi sur les étrangers. Modification. Intégration - Nouvelles propositions du Conseil fédéral conformément au mandat que lui ont confié les Chambres fédérales en lui renvoyant le projet
- Interdiction de se dissimuler le visage
- Loi sur la transparence. Révision partielle
- Loi fédérale sur la protection des données